

GIP numérique de Bretagne : son fonctionnement et ses missions détaillés par Matthieu Gallou

Paris - Publié le jeudi 16 janvier 2020 à 16 h 10 - Actualité n° 172654

« Le signal de ma candidature à la présidence du GIP numérique de Bretagne était notamment de montrer que ce n'était pas une démarche uniquement rennaise, mais bien bretonne », déclare Matthieu Gallou, président de l'UBO et élu président du groupement d'intérêt public le 19/12/2019, à News Tank, le 14/01/2020.

Créé par arrêté de la préfecture de Bretagne, le 19/12, le GIP numérique de Bretagne « a été à la fois un processus au long cours, mais aussi réalisé dans un certain degré d'urgence ». En effet, lorsque la dissolution de la Comue Université Bretagne Loire a été votée le 24/06/2019, ses membres bretons et la région ont entamé un travail de reprise du Campus numérique de Bretagne porté par un PPP (partenariat public-privé), aboutissant à la création du GIP.

Outre la continuation du PPP, le GIP porte deux autres missions : « la gestion du projet de data center régional EskemmData, »s'il intègre le prochain CPER actuellement en négociation», précise le président, ainsi que la question du très haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne.

Le GIP regroupe quatre universités et six écoles bretonnes, anciennement membres de l'UBL et relevant du Mesri. Lors de la première assemblée générale, les fondateurs ont indiqué que le GIP avait vocation à accueillir tous les établissements qui hébergent des sites du Campus numérique, ce qui n'est pas encore le cas.

»Pour des raisons de rapidité administrative et au vu de la complexité juridique, nous avons par exemple choisi de ne pas intégrer, dans un premier temps, l'IMT Atlantique, qui était un acteur important du Campus numérique, mais ne dispose pas de personnalité juridique propre« , indique Matthieu Gallou.

Concernant les moyens du GIP, le dernier CA de l'UBL a voté le transfert de 500 k€ depuis la trésorerie de la Comue afin d'assurer les frais de lancement. Selon Matthieu Gallou, »il s'agit d'éviter des frais trop importants de cotisation pour les établissements membres».

À cela s'ajoute le reversement du solde du service à comptabilité distincte qui existait dans les comptes de l'UBL pour le PPP. Le montant du reversement sera connu lorsque le compte financier de l'exercice budgétaire 2019 de l'UBL sera validé.

Pilotage et ressources humaines

Lors de l'assemblée générale constitutive du GIP numérique de Bretagne, le 19/12/2019, Matthieu Gallou a présenté sa candidature comme président, accompagné par David Alis, président de l'Université Rennes 1, comme vice-président, « après discussions avec les acteurs ». Une candidature « validée à l'unanimité par les membres du GIP ».

Selon lui, le rôle du président n'est pas opérationnel, mais « il consiste essentiellement à préparer les assemblées générales et suivre l'application de ses décisions ».

Amandine Briand, ancienne responsable du pôle finance et politique d'achat de l'UBL, est désigné directrice par intérim du GIP. Elle assure la continuité opérationnelle avec la Comue.

12 emplois transférés

Dans le cadre du plan de reprises des personnels de la Comue, 12 emplois de l'UBL ont été transférés par la Dgesip au GIP numérique, soit 720 k€ annuels. « Huit sont déployés à Rennes 1, deux à l'UBS et deux à l'UBO », précise Matthieu Gallou.

La direction du GIP travaille à l'élaboration du dispositif de recrutement des futurs personnels, « avec un potentiel système de convention de reversement vers un établissement recruteur unique, ce qui facilitera le travail et la gestion des contrats », explique-t-il.

Les membres du GIP numérique de Bretagne

- Université de Bretagne Occidentale ;
- Université de Bretagne Sud ;
- Université de Rennes 1 ;
- Université de Rennes 2 ;
- ENS Rennes ;
- Sciences Po Rennes ;
- Enib (Ecole nationale d'ingénieurs de Brest) ;
- Ensam (Ecole nationale supérieure d'arts et métiers) ;
- ENSCR (Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes) ;
- Insa (Institut national des sciences appliquées) Rennes.

Le data center EskemmData

Selon Matthieu Gallou, « le data center est dépendant du rythme du CPER, le projet ne débutera donc pas avant 2021 ». En outre, cela implique également que le financement soit prévu dans les premières années du contrat.

Le data center est « un outil important et nécessaire dans nos universités » qui constitue « un enjeu essentiel en matière de compétitivité internationale », indique-t-il.

« Les unités de recherche de l'UBO se sont par exemple habituées à travailler avec un data center porté par l'Ifremer, seul outil adéquat.

De façon plus générale, nous avons un vrai besoin de disposer de moyens numériques importants. Dans de nombreux secteurs, notamment la santé, la puissance de calcul est vitale pour la recherche ».

La preuve « que les liens régionaux subsistent »

« La création du GIP est vraiment satisfaisante, au sein de ce qui reste une opération de dissolution. Certains ont dit beaucoup de mal de la Comue, mais la difficulté à assurer la transition montre qu'elle portait un nombre important d'activités », déclare Matthieu Gallou.

Il souligne le bon déroulement de la transition sur le volet numérique : « Nous avons pu assurer la continuité du campus numérique, et dans le même temps, voir au-delà avec le data center et le très haut débit ».

Enfin, selon lui, les deux politiques de site, Rennes et le projet Unir d'un côté et l'Alliance universitaire de Bretagne de l'autre, « auraient pu séparer la Bretagne en deux ». Or, « le GIP montre que des liens régionaux subsistent et/ou peuvent même renaitre ».

Matthieu Gallou



Date de naissance : 24/06/1972

Parcours	Depuis	Jusqu'à
GIP numérique de Bretagne Président	Décembre 2019	Aujourd'hui
Conférence des présidents d'université Membre du CA CP2U	Décembre 2016	Aujourd'hui
Université de Bretagne Occidentale Président	Mars 2016	Aujourd'hui
Université de Bretagne Occidentale Professeur agrégé de philosophie	2002	Aujourd'hui
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche Membre (suppléant)	Juin 2015	Mars 2016
Université de Bretagne Occidentale Vice-président du conseil d'administration	2013	Mars 2016
Université de Bretagne Occidentale Elu CFVU	2008	Mars 2016
Université de Bretagne Occidentale Elu au Conseil scientifique	2006	2008

Fiche n° 16802, créée le 29/03/16 à 14:28 - M&J le 16/01/20 à 10:19

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »